

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Sensibilisation



GIMS

La Santé au Travail

La santé au travail

La santé des salariés fait battre le coeur de votre entreprise

Ces sensibilisations personnalisées ont pour but de vous accompagner dans la Prévention des Risques Professionnels et l'amélioration des conditions de travail. Elles contribuent ainsi à la suppression, réduction et/ou maîtrise des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP).



Le risque de Chute de plain-pied



Le risque Travail à la Chaleur



Le risque Travail au Froid



Le risque de Manutention



Les bases en Prévention



Le risque Bruit



Le risque Chimique



Le risque Mécanique



Le risque Routier



Les EPI
(Equipements de Protection Individuelle)



GIMS
La Santé au Travail

GIMS

Siège social

11 rue de la République
CS 52336 - 13213 Marseille Cedex 02

Tel : 04 91 14 32 14

Fax : 04 91 90 08 75

Email : info@gims13.com

Retrouvez toutes les fiches Conseils et Formations sur le site Internet

www.gims13.com - www.gims4u.com

Objectifs

- Acquérir les notions de base en matière de prévention.
- Connaître et identifier les risques professionnels dans son métier.
- Informer et sensibiliser sur les effets encourus sur la santé.
- Prévenir, réduire et/ou limiter les risques professionnels.

Public concerné

Tous les salariés.

Programme

- Les bases en prévention (module obligatoire).
- Les atteintes à la santé par rapport aux risques.
- Les mesures de prévention et de protection.

En fonction des risques professionnels auxquels sont exposés les salariés, l'entreprise doit définir avec le Médecin du Travail deux modules de risques adaptés à ses besoins.

Moyens et méthodes pédagogiques

- Supports audiovisuels (photos, vidéos...), paper-board, QCM, exercices pratiques.
- Exposés théoriques illustrés, échanges interactifs et participatifs, démonstration, mise en situation selon les modules.

Validation

Une attestation sera délivrée au salarié.

Suivi

Un échange sera réalisé à 6 mois avec la direction afin d'évaluer l'impact de la formation au regard des objectifs préalablement définis tels que les mesures de prévention ou de protection employées pour les risques professionnels.

Modalités

Durée : 3 heures.

Nombre de participants : De 4 à 10 salariés.

Lieu : Intra entreprise.

Coût : Compris dans votre cotisation annuelle.

 Pour plus d'informations, contactez votre Médecin du Travail

